

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS

Séance du mardi 05 avril 2016 à 19h30

Etaient excusés: Nicolas BARBE, Anne-Marie CHARLES, Cécile JANNON

1/ Subventions versées aux associations

Les demandes de subventions ont été étudiées et accordées au cours de la séance du 02 février 2016, cependant le budget se votant ce soir, Madame le Maire présente les dernières demandes de subvention arrivées en Mairie. Après délibération, il est accordé 2 nouvelles :
AFSEP (sclérosés en plaques) :100€ et FRAPNA : 100€

La liste définitive se présente ainsi :

- AFSEP :	100,00
- ASS A.S.E.A.I Tullins:	100,00
- ASS Pêche Rovon/ST Gervais:	230,00
- Clique des Sapeurs Pompiers de Vinay:	100,00
- Club de l'amitié de St Gervais:	500,00 (2015 :800€)
- Comité d' Animation Rovon /St Gervais:	0 (plus d'activité) (2015 :500€)
- Comité Dép lutte contre le cancer:	100,00
- Comité des fêtes St Gervais:	1 000,00
- F Pelegrin Racing Team:	100,00
- FRAPNA :	100,00
- Les Petits d'Armieux:	650,00
- LETP Bellevue:	50,00
- MFR Vif:	50,00
- Ski club Vinay:	80,00
- Souvenir Français:	65,00
- Trial club St-Gervais:	400,00 (2015 :500€)
- Union sportive Albenc-Rive gauche:	300,00 (2015 : 500€)

Nouvelles demandes :

- Locomotive :	100.00€
- Club Athlétisme CMI Vinay :	100.00€
- TV Vercors :	50.00€

Total : 4 175.00€

2/ Approbation du Compte Administratif 2015

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte administratif 2015 et des résultats d'exécution qui se présentent comme suit :

FONCTIONNEMENT	RECETTES	497 757.89 €
	DEPENSES	458 852.88 €
	EXCEDENT	38 905.01 €
INVESTISSEMENT	RECETTES	121 686.80 €
	DEPENSES	373 190.79 €
	DEFICIT	-251 503.99 €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2014	Part affecté à l'investissement en 2015 (pris du fonctionnement)	Résultat de l'exercice 2015	résultat de clôture 2015
Investissement	236 430.05 €		-251 503.99€	-15 073.94€
Fonctionnement	93 857.43 €	0€	38 0905.01€	132 762.44 €

Voté à l'unanimité (le Maire sort et ne participe pas au vote)

3/ Approbation du Compte de Gestion du Trésor public

Mme le Maire, présente au Conseil le Compte de Gestion 2015, établis et transmis par Mr.CHAILLET Mickaël, Percepteur Trésorerie de Vinay

Il convient d'approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2014	Part affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	résultat de clôture 2015
Investissement	236 430.05 €	0	-251 503.99 €	-15 073.94€
Fonctionnement	93 857.43 €	0€	38 905.01 €	132 762.44 €
TOTAL	330 287.48 €	0	-212 598.98 €	117 688.50 €

Voté à l'unanimité

4/ Affectation du résultat de 2015 au BP 2016

Au vu du montant du déficit de clôture constaté en investissement (-15073.94), Il est proposé d'affecter 20 000 € du fonctionnement vers l'investissement à l'article 1068 afin de couvrir ce déficit :

Résultat de clôture en fonctionnement :	132 762.44€	
Affectation à l'investissement :	20 000.00€	article 1068
Excédent antérieur reporté en fonct. :	112 762.44€	article 002 RF

Voté à l'unanimité

5/ Vote du Budget Primitif 2016 (préparé en commission finances)

Madame le Maire présente le budget prévisionnel 2016, préparé en commissions finances. Le budget sera présenté par chapitre et s'équilibre comme suit :

- **Section fonctionnement : Équilibrée en recettes et dépenses à 611 288.44 €**
- **Section d'Investissement : Équilibrée en recettes et dépenses à 341 148.74 €**

Voté à l'unanimité

6/ Délibération taux d'imposition des 3 taxes directes locales

La commission des finances décide d'une augmentation de 2% des 3 taxes comme suit :

- Taxe d'habitation : 13.24%
- Foncier bâti : 18.67%
- Foncier non bâti : 44.32%

(soit un produit attendu 2016 = 166 923€ avec les bases prévisionnelles renseignées par la dgfip)

7/ Délibération pour signer la convention et engagement d'adhésion, entre le Préfet de l'Isère et les services enregistreurs concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système national d'enregistrement des demandes de logement locatif social.

Pas assez d'élément de décision, sujet reporté

Récolter plus d'information auprès de la 3c2v, qui gère ce projet et forme une personne au sein de leur service pour le compte des communes.

8/ Délibération : Amortissement de la subvention d'équipement

Versée en 2015 au SSI d'un montant de 850€, cette subvention doit être amortie. Il est proposé un amortissement sur 1 an, les écritures comptables en opération d'ordre seront effectuées sur 2016. Accepté à l'unanimité.

9/ Participation financière à la construction de la cantine scolaire de Rovon

Madame FAURE présente le tableau des participations concernant la construction de la cantine à ROVON. Un montant de 4 315€/an sur 15 ans est demandé aux communes suiveuses.

Rappel est fait :

Travaux école maternelle et cantine à St-Gervais : participation de 3 666€ /an sur 15 ans (depuis 2013)

Travaux école et cantine Cognin : 2 912€ + 1 211€ : 4 123€/an sur 15 ans (depuis 2011 et 2006)

Après délibération, le conseil municipal, :

- Juge le montant de cette participation très élevé pour une cantine uniquement.
- Précise qu'il manque des éléments sur le coût des travaux
- Constate une non cohérence avec les statuts du SSI et un mode de calcul de répartition différent que celui appliqué précédemment par les autres communes de Cognin et St-Gervais
- Demande qu'un courrier soit adressé à la commune de Rovon pour obtenir plus d'informations et ceci avant le 30 avril

10/ Réorganisation des services de la mairie

Afin d'assurer le traitement des dossiers à gérer par le secrétariat de mairie hors public, il est proposé des plages d'ouverture et de fermeture du secrétariat :

Les lundi, mardi, jeudi, vendredi matins : secrétariat fermé au public

Cependant l'accueil physique et téléphonique se fera par l'agent postal communal au bureau de poste. De 9h00 à 12h00 (horaire d'ouverture poste).

La Secrétaire de Mairie reprendra le standard téléphonique et l'accueil physique les après-midi.

Horaire ouverture public du secrétariat de mairie :

Lundi de 13h30 à 17h00/Mardi : 13h30 à 19h15/Judi : 13h30-18h00/Vendredi :13h30 à 17h00

Nouveaux horaires à partir du 25 avril 2016, après les vacances d'avril.

Les élus sont favorables et proposent une période test d'environ 3 mois.

Questions diverses :

- **Problème acoustique dans la salle de classe des petits et la garderie :** Madame le Maire expose l'appel téléphonique du Médecin du travail, MME MOINS. Un agent présente des troubles de l'audition. Une étude avec un sonomètre doit avoir lieu. Philippe RODRIGUEZ, conseiller et membre du CHCST du CDG se propose de suivre ce dossier.
- **Problème de vitesse devant l'école :** proposition de ralentisseur à étudier.